

Évitable, pas une fatalité :

**Cadre de prévention**  
de l'exploitation et les abus  
sexuels d'enfants facilités par  
la technologie



## Principes Directeurs

Chaque enfant a le droit d'être protégé contre tout préjudice, y compris l'exploitation et les abus sexuels.

Les efforts visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels des enfants facilités par la technologie doivent :

- défendre les droits et la dignité des enfants et des survivants et éviter d'accroître les risques ou de causer davantage de préjudice ;
- reconnaître que les enfants sont à la fois exposés au risque d'être victimes de préjudices et d'adopter des comportements pouvant nuire à d'autres enfants ;
- être centrés sur les perspectives, les besoins et les préférences des enfants et des survivants ; et
- tenir compte des différences d'âge, de développement et d'autres caractéristiques des enfants, telles que l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, le statut de migrant, la situation économique et le niveau d'éducation, qui peuvent avoir une incidence sur leurs besoins et les risques auxquels ils sont exposés.

## Facteurs favorisant l'exploitation et les abus sexuels des enfants facilités par la technologie

- Absence de mécanismes de protection
- Motivations financières
- Faiblesse de la gouvernance et de la responsabilité
- Vulnérabilités intersectionnelles
- Normes sociales néfastes

## Facteurs favorables à la prévention

- Volonté politique
- Gouvernance numérique et responsabilité solides aux niveaux mondial, national et local
- Terminologie et systèmes de données harmonisés
- Coordination mondiale et intersectorielle
- Normes sociales favorables
- Professionnels et prestataires formés à l'accompagnement des enfants
- Systèmes de protection de l'enfance solides
- protection, concevoir et tester des interventions, et développer celles qui fonctionnent.
- Donner la priorité à la recherche informée ou menée par les enfants, les jeunes, les survivants et les populations marginalisées
- Approfondir les connaissances et les bonnes pratiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire et dans les contextes sous-représentés
- Partager les données, les connaissances et les bonnes pratiques entre les régions et les secteurs, en adaptant les preuves avec sensibilité aux nouveaux contextes
- Réaliser des analyses coûts-avantages

### Recherche et données

- Utiliser une approche de santé publique pour définir le problème et sa prévalence, identifier les facteurs de risque et de

pour renforcer les arguments en faveur du financement de la prévention

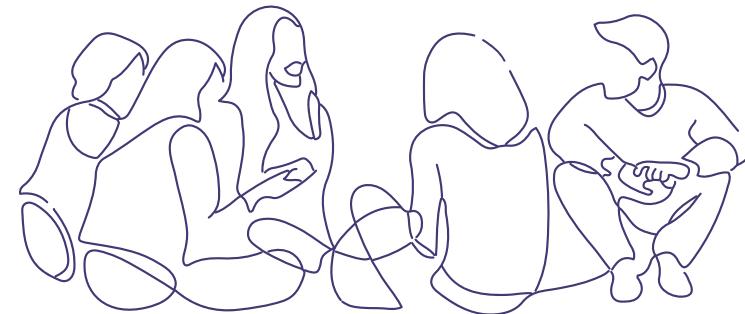
### Financement durable

- Lignes budgétaires dédiées dans les stratégies nationales
- Engagements de l'industrie
- Participation des institutions multilatérales
- Mécanismes de financement flexibles
- Financement intersectoriel
- Soutien durable aux organisations communautaires
- Financement de l'innovation et de la production de résultats scientifiques



# PARTICIPATION ET LEADERSHIP DES ENFANTS

Impliquer de manière significative les enfants dans la définition des problèmes et l'élaboration des politiques, programmes et services qui les concernent.



Prévention primaire

## PROTÉGER DE FAÇON PROACTIVE

Concevez avec les enfants des initiatives d'éducation et de sensibilisation adaptées au contexte, qui reflètent la manière dont ils utilisent la technologie, les personnes en qui ils ont confiance et les personnes vers lesquelles ils se tournent pour obtenir de l'aide s'ils sont victimes de préjudices ou s'ils ont des inquiétudes concernant leurs propres pensées et comportements.

Prévention secondaire

## DÉTECTOR ET METTRE UN TERME AUX PRÉJUDICES

Collaborez avec des organisations dirigées par des enfants et des survivants pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer conjointement des canaux de signalement accessibles, faciles à utiliser et fiables, y compris des canaux non formels, tels que des pairs formés.

Prévention tertiaire

## SOUTENIR ET RÉAGIR

Utiliser les éclairages et les données fournies par les enfants et les adultes survivants pour améliorer l'accessibilité et la qualité des services d'aide, des systèmes judiciaires et des mécanismes de réparation.

Explorer les concepts propres aux survivants en matière de préjudice, de justice et de responsabilité, y compris les approches non formelles et de justice réparatrice.



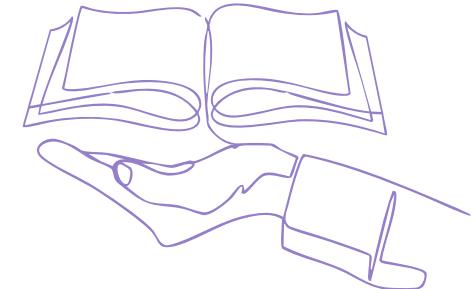
Ne consultez les enfants que lorsque du personnel formé, des mesures de sécurité et des services de soutien sont en place. Sinon, consultez les jeunes et les adultes qui peuvent représenter le point de vue des enfants, y compris les adultes survivants.

Créer des espaces sûrs et accueillants, tant en ligne que hors ligne, où les enfants peuvent partager leurs points de vue et influencer les politiques, les programmes et les services.

Impliquer des enfants de tous âges, sexes et origines, et éliminer les obstacles à l'inclusion. Solliciter l'avis des enfants qui ont subi des préjudices, ainsi que celui des enfants qui ont causé des préjudices.

# ÉDUCATION ET SOUTIEN COMMUNAUTAIRES

Doter les enfants, les personnes qui s'occupent d'eux et les communautés des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour assurer la sécurité des enfants et réagir de manière appropriée aux risques et aux préjudices. Intervenir rapidement auprès des enfants et des adultes susceptibles de causer des préjudices.



Prévention primaire <b>PROTÉGER DE FAÇON PROACTIVE</b>	Prévention secondaire <b>DÉTECTER ET METTRE UN TERME AUX PRÉJUDICES</b>	Prévention tertiaire <b>SOUTENIR ET RÉAGIR</b>
<p>Mettre en œuvre et évaluer des initiatives d'éducation et de sensibilisation fondées sur des résultats scientifiques qui favorisent la sécurité numérique, le signalement et la recherche d'aide. Veiller à ce qu'elles soient accessibles, disponibles en plusieurs langues et diffusées dans les écoles, les communautés et sur les plateformes numériques utilisées par les enfants.</p> <p>Apprendre aux enfants comment assurer leur sécurité et celle des autres en ligne et hors ligne, où trouver de l'aide, vers quels adultes de confiance se tourner pour obtenir de l'aide et comment signaler leurs préoccupations concernant certains comportements, leur propre sécurité ou celle d'autrui.</p>	<p>Mettre en place plusieurs canaux de signalement formels et informels, accessibles et adaptés aux enfants, notamment des lignes d'assistance téléphonique, des pairs formés et des adultes de confiance qui peuvent fournir un soutien et des ressources dès les premiers signes.</p> <p>Former les pairs, les aidants, les éducateurs et les prestataires de services à aider les enfants à rester en sécurité en ligne et hors ligne, et à réagir de manière appropriée aux préoccupations ou aux signalements de préjudice.</p> <p>Mettre en place des interventions précoces fondées sur des données pour les enfants et les adultes qui risquent de causer ou de subir des préjudices.</p>	<p>Soutenir les survivants et veiller à ce qu'ils connaissent leurs droits, les options qui s'offrent à eux, les services disponibles et les mesures qu'ils peuvent prendre pour se protéger contre d'autres préjudices, demander la suppression d'images et obtenir justice.</p> <p>Fournir des services adaptés aux traumatismes et centrés sur les survivants, tant pour les enfants que pour les adultes. Ces services doivent traiter les préjudices en ligne et hors ligne, favoriser la sécurité et la dignité et prévenir d'autres préjudices. Ils doivent inclure une assistance juridique, sanitaire, psychologique et psychosociale.</p> <p>Fournir des réponses fondées sur des données et non carcérales aux enfants qui ont causé des dommages afin de les réhabiliter et de prévenir la récidive.</p>

# SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Protéger les enfants en donnant la priorité à leur sécurité, leur bien-être et leurs droits dans la culture industrielle et dans la conception et le développement des produits, services et infrastructures numériques.



Prévention primaire

## PROTÉGER DE FAÇON PROACTIVE

Donner la priorité à la sécurité, aux droits et au bien-être des enfants à tous les niveaux de la culture d'entreprise, de la prise de décision et de la formation du personnel.

Faire de la sécurité dès la conception la norme, en intégrant des évaluations d'impact sur les droits des enfants et des examens de risques rigoureux dans les processus de développement. Consulter les enfants et les jeunes pour éclairer les choix de conception et veiller à ce que les dispositifs de sécurité soient fonctionnels, accessibles et disponibles de manière équitable dans tous les lieux et toutes les langues où un produit ou un service est proposé.

Harmoniser la terminologie et les indicateurs de transparence afin d'améliorer la comparabilité entre les produits et services.

Prévention secondaire

## DÉTECTER ET METTRE UN TERME AUX PRÉJUDICES

Déetecter et interrompre les contenus et les comportements préjudiciables à l'aide d'outils en temps réel qui respectent la vie privée et les droits des utilisateurs (par exemple, correspondance de hachage, fenêtres contextuelles d'avertissement, redirection vers des services d'assistance, détection des comportements de grooming et des transactions financières à risque).

Financer et fournir un soutien psychosocial et en matière de santé mentale aux intervenants de première ligne dans le domaine numérique.

Prévention tertiaire

## SOUTENIR ET RÉAGIR

Fournir des canaux de signalement accessibles et adaptés aux enfants au sein des plateformes. Ceux-ci doivent mettre les utilisateurs en relation directe avec des lignes d'assistance et des services d'aide, et fournir des réponses rapides.

Garantir des processus sûrs et sans stigmatisation permettant aux victimes de demander le retrait de leurs images.

Renforcer la transparence et la prise de responsabilité en rendant publique les informations disponibles sur l'impact des produits et services numériques sur les droits des enfants dans tous les pays où ils sont disponibles.

Collecter et partager des données anonymisées et désagrégées sur la sécurité afin de renforcer l'apprentissage à l'échelle du secteur et entre les secteurs.

Collaborer à l'échelle du secteur pour supprimer le CSAM et autres contenus préjudiciables.

# LOI, POLITIQUE ET JUSTICE

Renforcer les systèmes juridiques et réglementaires afin de prévenir les abus, garantir la justice et tenir les responsables pour redevables.



Prévention primaire

## PROTÉGER DE FAÇON PROACTIVE

Renforcer, harmoniser et appliquer les lois et réglementations en utilisant une terminologie universelle et en définissant clairement les obligations et les sanctions.

Consulter les survivants, les groupes de défense des droits des enfants, l'industrie et les autres parties prenantes afin d'aligner la législation sur les lois relatives aux droits des enfants, les résultats scientifiques et les bonnes pratiques, et de permettre une innovation responsable dans l'industrie.

Concevoir des lois qui reconnaissent les différences de développement entre les enfants et les adultes, mettent l'accent sur la réadaptation des enfants qui causent du tort et évitent de criminaliser les comportements mutuellement consentis entre pairs d'âge proche.

Mettre en place des organismes de réglementation nationaux/régionaux dotés des pouvoirs, des ressources et de l'expertise technique nécessaires pour établir des normes, contrôler leur respect et garantir une surveillance et une véritable responsabilité de l'industrie.

Prévention secondaire

## DÉTECTER ET METTRE UN TERME AUX PRÉJUDICES

Mettre en place des systèmes proactifs pour détecter, enquêter et réagir aux cas d'abus sexuels commis sur des enfants à l'aide de technologies, plutôt que de se fier uniquement aux signalements des victimes.

Exiger des institutions financières qu'elles détectent et signalent activement les transactions liées à l'exploitation sexuelle des enfants.

Mettre en place des canaux de signalement accessibles, adaptés aux enfants et tenant compte des traumatismes, reliés à des services d'aide, et fournir des informations claires sur les endroits où les personnes peuvent signaler des cas ou demander de l'aide dans leur pays.

Prévention tertiaire

## SOUTENIR ET RÉAGIR

Former les forces de l'ordre, les magistrats et les procureurs à des procédures adaptées aux enfants, tenant compte des traumatismes subis et centrées sur les survivants, qui respectent les droits, la dignité et l'intérêt supérieur des enfants.

Mettre en place des bases de données nationales anonymisées sur les victimes afin d'informer les mesures de prévention et d'intervention.

Utiliser un suivi et une réadaptation fondés sur des données scientifiques pour prévenir la récidive.

Traiter les enfants en conflit avec la loi conformément aux normes internationales en matière de justice pour mineurs. Recourir à la réadaptation, à la déjudiciarisation et aux peines alternatives. Éviter la détention, l'enregistrement et la notification.